



# Le taux de l'intérêt légal pour le second semestre 2022

Actualité législative publié le **30/08/2022**, vu **386 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://assistant-juridique.fr)

**Au 2e semestre 2022, le taux de l'intérêt légal s'établit à 0,77 % pour les créances dues aux professionnels.**

[Télécharger le guide " Récupérer une facture impayée 2022-2023"](#)

Au 2e semestre 2022, le taux de l'intérêt légal s'établit à 0,77 % pour les créances dues aux professionnels.

Pour le 2e semestre 2022, le taux de l'intérêt légal est fixé à :

- 3,15 % pour les créances dues aux particuliers (3,13 % au 1er semestre 2022) ;
- 0,77 % pour les créances dues aux professionnels (0,76 % au 1er semestre 2022).

Rappel : depuis quelques années, deux taux de l'intérêt légal coexistent : l'un pour les créances dues à des particuliers (plus précisément à des personnes physiques qui n'agissent pas pour des besoins professionnels), l'autre pour tous les autres cas, donc pour les créances dues à des professionnels. En outre, ces taux sont désormais actualisés chaque semestre, et non plus chaque année.

Ce taux sert à calculer, en l'absence de stipulations conventionnelles, les intérêts de retard dus en cas d'impayé par un débiteur après qu'il a été mis en demeure.

Il sert aussi à déterminer le taux minimal des pénalités applicables entre professionnels en cas de retard de paiement d'une facture. Ce dernier taux, qui doit être mentionné dans les conditions générales de vente, ne peut pas être inférieur à 3 fois le taux de l'intérêt légal, soit à 2,31 % à partir du 1er juillet 2022.



- Modèles de relances
- Modèles de mises en demeure
- Injonction de payer et référé provision
- Assignation en paiement



[Télécharger mon guide ?](#)

Source : [business.lesechos.fr](http://business.lesechos.fr)

Pour plus d'infos : [Quel recours contre une facture impayée ?](#)

Voir aussi notre guide : [Récupérer une facture impayée 2022-2023](#)

## Articles sur le même sujet :

- [Facture impayée : réussir à se faire payer](#)
- [10 astuces pour éviter les impayés](#)
- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
- [Révoquer un gérant de SARL](#)
- [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#)
- [Dividendes : mode d'emploi](#)
- [Dissoudre une SARL](#)
  
- [Relance d'une facture impayée : mode d'emploi](#)
- [Délai de prescription d'une facture](#)
- [Mise en demeure de payer : conditions de validité](#)
- [Date limite de paiement d'une facture](#)
- [La procédure d'injonction de payer](#)
- [Mise en demeure de payer : modèle](#)
- [Mise en demeure de payer : effets](#)
- [Répondre à une mise en demeure de payer](#)
- [Une lettre de mise en demeure peut-elle permettre de pratiquer une saisie ?](#)
- [Frais de mise en demeure : qui doit les payer ?](#)
- [Facture impayée et délais de paiement](#)
- [Le rejet d'un chèque sans provision](#)
- [Facture impayée : que faire ?](#)
- [L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : mode d'emploi](#)
- [Relance d'un impayé par téléphone](#)
- [Accélérer le recouvrement d'un impayé](#)

- [Recourir à une société de recouvrement](#)



- Modèles de relances
- Modèles de mises en demeure
- Injonction de payer et référé provision
- Assignation en paiement



[Télécharger mon guide ?](#)

